

APPEL À CONTRIBUTIONS

PIRATES

N° 07 (printemps 2015)

Bandit de grands chemins, des mers ou de l'internet, le pirate fait figure de voleur patenté qui peut commettre le pire pour servir son propre intérêt. Ces spoliations violentes peuvent pourtant tenir de l'héroïsme quand elles visent le détournement ou la mise en faillite des systèmes aux fins d'une redistribution des savoirs et des biens. La lutte contre certains dispositifs jugés liberticides peut aussi bien mener les pirates à recouvrer leurs droits qu'à laisser place au libéralisme sauvage le plus dommageable pour une démocratie tenue par ses lois. Vulgaires criminels de droit commun ou véritables résistants, figures littéraires et cinématographiques ou héros cachés d'une organisation souterraine, les pirates, avec ou sans code d'honneur, hantent ainsi les revers du monde, qu'ils proposent des alternatives de survie, d'authentiques plateformes pour contourner les lois ou qu'ils organisent des raids informatiques à l'instar de certains collectifs qui défraient la chronique.

Mobile et opportuniste, prompt à investir les zones de non-droit et les terres franches, le pirate est doué d'une habileté, d'un savoir-faire : celle du faussaire, du passe-muraille qui se glisse dans les brèches pour infiltrer et défier les tenants d'un ordre qu'il veut déjouer au risque d'être assimilé au terroriste qu'il n'est pas toujours. Cette ambivalence de la figure du pirate est aux fondements de certains positionnements esthétiques qui animent les domaines de la création artistique. S'émanciper des standards et des monopoles qui conditionnent tant la production, la diffusion que la commercialisation des œuvres apparaît alors comme l'un des enjeux possibles d'une piraterie contemporaine. Se réapproprier des espaces, réinventer leur définition pour les restituer dans des usages plus différenciés et plus spontanés tient aussi de cette ambition.

La veille active des organisations pirates, qu'elle soit anonyme ou non, clandestine ou revendiquée, silencieuse ou tapageuse, échappe aux catégories habituelles du droit et interroge les principes de la propriété intellectuelle, de la circulation des biens et des idées mais aussi la légitimité des gouvernances. Abolition des brevets pharmaceutiques et des droits d'auteurs, licences alternatives et mouvance copyleft, Deep Web ou Darknet, parti pirate ou punk attitude, roman d'aventures ou essai insurrectionnel, activisme forcené ou performances dans l'espace public, défense des libertés fondamentales ou plateforme criminelle : autant d'enjeux socio-politiques et esthétiques dont les artistes et penseurs de ce numéro pourront explorer les trésors et les profondeurs.

Les projets seront rédigés selon les modalités suivantes :

- a) Une proposition d'entretien argumentée, en relation directe avec le thème du numéro, ne dépassant pas 3000 signes ;
- b) Une ébauche de questionnaire comportant une dizaine de questions donnant les principales orientations de l'entretien ;
- c) Deux courtes bio-bibliographies (vous et la personne avec laquelle vous voulez faire l'entretien).

Les projets sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : contact@revue-tete-a-tete.org

Date limite de réception du projet : **28 avril 2014**

Date limite de réception de l'entretien définitif après acceptation du projet : **13 octobre 2014**
